Courrier
Calendrier
Contacts

Boîte de réception
Brouillons [31]
Courrier indésirable
Éléments envoyés
Éléments supprimés

Cliquer pour afficher tous les dossiers

Enquête Saint-Félix
[redacted]

Gérer les dossiers...

Re: RFI à UMICORE : nos dernières demandes.

Vercruysse, Elcke [redacted]

Vous avez répondu le 10/02/2014 14:20.

Date d'envoi : lundi 10 février 2014 11:13
À : Alain RENON

Cher Monsieur Renon,

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler que nous avons toujours répondu positivement à vos sollicitations et vous avons donné à plusieurs reprises l'opportunité d'échanger sur le sujet faisant l'objet de votre reportage. Le 9 novembre 2013, vous avez eu la possibilité de faire une interview enregistrée de Monsieur Gaétan Pastorelli. Par la suite, nous vous avons fait parvenir une déclaration écrite le 12 novembre 2013. Enfin, vous avez eu la possibilité de réaliser une interview filmée de Monsieur Guy Ethier pendant plus d'une heure et demie dans nos locaux le 24 janvier dernier.

Nous avons pris bonne note du fait que vous souhaitiez des réponses complémentaires à vos questions, suite notamment à vos e-mails des 27, 28 janvier et 4 février 2014. Nous comprenons votre approche du journalisme d'investigation et avons cherché à collaborer avec vous. Nous doutons cependant du caractère impartial de votre démarche et avons l'impression que vous travaillez sur base de conclusions déjà établies. Le ton accusatif de vos questions est illustratif à cet égard et ne permet ni nuances ou corrections.

Concernant votre question relative au remblayage de la mine, nous vous rappelons que toute la documentation concernant la période d'opération de la mine (qui couvre environ 150 ans) est conservée aux archives de la DRIRE/DREAL comme pour toute ancienne concession minière. Nos spécialistes, que nous avons interrogés sur le sujet, sont d'avis qu'il est peu vraisemblable que la pratique à laquelle vous faite allusion ait été exercée à Saint-Felix en raison de la nature géologique et de la géométrie du corps de minerai. En tout état de cause, nous vous rappelons que l'abandon des travaux miniers a été réalisé avec le concours et sous la surveillance des autorités compétentes et en conformité avec le code minier applicable à l'époque.

Si nous sommes enclins à poursuivre le dialogue avec les autorités et les acteurs locaux, comme nous l'avons toujours fait dans le passé, vous comprendrez à la lecture des considérations décrites plus haut que nous ne sommes toutefois plus disposés à répondre à toute autre question de votre part.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Elcke Vercruysse & Guy Ethier

From: Alain RENON [mailto:Alain.RENON@rfi.fr]
Sent: dinsdag 4 februari 2014 12:09
To: Vercruysse, Elcke
Subject: RFI à UMICORE : nos dernières demandes.
Importance: High

Madame Vercruysse,

Je reviens vers vous pour vous demander de bien vouloir nous indiquer si nous pouvons espérer des réponses avant la fin de la semaine aux questions que nous avons adressées par courriel, le vendredi 24 janvier 2014, dans la foulée de notre entretien avec M. Guy Ethier

Je vous les rappelle :

1/ La société UMICORE confirme-t-elle l'enfouissement de fines de stériles, qui ont servi, pendant l'exploitation minière, à combler des excavations souterraines de minerais ? Quelles quantités de déchets miniers post-laverie ont-elles été ainsi enfouies et où? M. Ethier, à qui nous avons posé la question vendredi 24 janvier dans vos locaux, nous a promis une réponse.

2/ Maintenez-vous que vous n'avez jamais proposé la digue de stériles à l'achat par la commune de Thoiras ? Nous vous rappelons que Monsieur le maire de Thoiras affirme que vous l'avez proposé explicitement à sa commune en 2011, pour l'euro symbolique, via M. Pastorelli, votre responsable environnement, hygiène et sécurité pour la France, qui lui directement téléphoné pour faire cette offre.
Par courriel du mercredi 29 janvier 2014, nous ajoutions :
certain ancien adjoint municipal de Thoiras affirme que la société Union Minière était prête, dès l'achèvement de la 'réhabilitation' de 1998 de la "digue à stérile" (parcelle cadastrale N°OB237, de la commune de Thoiras) à céder ce terrain pour le franc (pas encore d'euro à l'époque) symbolique. Confirmez-vous ou démentez-vous cette déclaration ?

3/ Etes-vous intervenu ou avez-vous fait procéder à une intervention sur le dallage du puits N°1 dans les années 80 ou 90 (avant la vente à la mairie de Saint-Félix-de-Pallières) ? Ou bien, la structure d'obturation du puits qui s'est effondrée entre les 4 et 5 octobre 2013 est-elle celle qui a été réalisée à la cessation d'activité, opérée par votre entreprise en 1971 ?

Le mercredi 29 janvier, par courriel, nous vous demandios aussi :

4/ pouvez-vous précisément localiser la parcelle cadastrale OB239 de la commune de Thoiras (département du Gard, France) qui fait partie des trois terrains qui appartiennent à ce jour au groupe Umicore ? Nous l'identifions, quant à nous comme étant une parcelle sur le bord du chemin de la mine, commune de Thoiras, sur laquelle reposent des copeaux de bois (photos ci-jointes).

Nous nous permettons de vous demander, enfin, ce jour, une dernière précision :

5/ Qui sont, à ce jour, les 5 principaux actionnaires d'UMICORE (avec le pourcentage de leurs parts respectives) ?

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer Madame Vercruysse, l'expression de notre parfaite considération.

****
This footnote confirms that this email message has been scanned by
PineApp Mail-SeCure for the presence of malicious code, vandals & computer viruses.
****
<Saint felix_mail to Renon 6-02-2014.docx>

****
This footnote confirms that this email message has been scanned by
PineApp Mail-SeCure for the presence of malicious code, vandals & computer viruses.
****